

ETATS FINANCIERS**AVIS DES SOCIETES****Arab Tunisian Bank**

Siège social : 09, rue Hédi Nouira -1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M.Noureddine HAJJI (AMC) et M.Chiheb GHANMI (GAC).

Bilan
Exercice clos le 31 décembre 2009
(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2009	31.12.2008
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	49 445	342 502
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	1 026 084	595 239
Créances sur la clientèle	3	1 663 367	1 514 041
Portefeuille-titres commercial	4	844 265	475 644
Portefeuille d'investissement	5	147 615	134 835
Valeurs immobilisées	6	57 844	53 904
Autres actifs	7	36 250	34 295 (*)
TOTAL ACTIF		3 824 870	3 150 460
PASSIF			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	306 372	183 234
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	3 033 558	2 528 188
Emprunts et ressources spéciales	10	154 163	130 031
Autres passifs	11	21 391	35 236 (*)
TOTAL PASSIF		3 515 484	2 876 689
CAPITAUX PROPRES			
	12		
Capital		80 000	80 000
Réserves		183 560	156 248
Résultats reportés		11	21
Résultat de l'exercice		45 815	37 502
TOTAL CAPITAUX PROPRES		309 386	273 771
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 824 870	3 150 460

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers N°4)

Etat des engagements hors bilan**Exercice clos le 31 décembre 2009****(Unité : en 1000 DT)**

	31.12.2009	31.12.2008
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>		
Cautions, avals et autres garanties données	199 755	170 341
Crédits documentaires	280 222	390 883
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	479 977	561 224
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement donnés	260 108	148 260
Engagements sur titres	4 614	4 614
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	264 722	152 874
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Garanties reçues	528 491	478 252

Etat de résultat

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2009

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2009	Exercice 2008
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts et revenus assimilés	15	119 106	132 548 (*)
Commissions (en produits)	16	25 669	24 563
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17	64 469	54 177 (*)
Revenus du portefeuille d'investissement	18	5 617	5 330
Total produits d'exploitation bancaire		214 861	216 618
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts encourus et charges assimilées	19	84 661	95 188
Commissions encourues		5 186	4 690
Total charges d'exploitation bancaire		89 847	99 878
PRODUIT NET BANCAIRE		125 014	116 740
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(11 113)	(16 347)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(1 656)	210
Autres produits d'exploitation		102	81
Frais de Personnel		(32 971)	(30 924)
Charges générales d'exploitation		(20 869)	(19 488)
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(10 362)	(9 418)
RESULTAT D'EXPLOITATION		48 145	40 854
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(177)	1 535
Impôt sur les bénéfices		(2 153)	(4 887)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		45 815	37 502
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		45 815	37 502
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		45 815	37 502

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers N°4)

Etat des flux de trésorerie
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2009
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2009	Exercice 2008
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		264 862	288 084
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(149 259)	(177 909)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		47 221	(9 591)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(152 803)	(309 286)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		506 151	9 417
Titres de placement		(359 151)	286 649
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(35 663)	(27 298)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(40 477)	(28 023)
Impôt sur les sociétés		(7 452)	(3 295)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		73 429	28 748
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		7 097	4 543
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(15 707)	74 386
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(10 946)	(9 853)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(19 556)	69 076
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		-	49 000
Emission d'emprunts		47 749	(2 251)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(24 542)	3 907
Dividendes versés		(10 200)	(10 200)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		13 007	40 456
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		12	(85)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		66 892	138 195
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		609 374	471 179
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	22	676 266	609 374

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2009

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2009, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2009, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;

- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

3. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 49 445 KDT au 31 décembre 2009 contre 342 502 KDT au 31 décembre 2008 soit diminution de 293 057 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Caisse	17 670	16 073
I B S Transport de fonds	54	159
Compte courant BCT	31 711	326 254
Compte courant postal	7	7
Traveller's Chèques	3	9
Total	49 445	342 502

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 1 026 084 KDT au 31 décembre 2009 contre 595 239 KDT au 31 décembre 2008 soit une augmentation de 430 845 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
DAV auprès des banques	37 195	32 405
Prêts BCT	340 382	11 401
Prêts interbancaires	190 000	50 000
Prêts en devises	441 936	481 717
Prêts accordés aux établissements financiers	13 990	13 308
C.C.ste de leasing	33	168
Créances rattachées	1 272	2 929
Valeurs non imputées	1 276	3 311
Total	1 026 084	595 239

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
DAV auprès des banques	37 195	-	-	-	37 195
Prêts BCT	340 382	-	-	-	340 382
Prêts interbancaires	190 000	-	-	-	190 000
Prêts en devises	355 735	86 201	-	-	441 936
Prêts accordés aux établissements financiers	13 990	-	-	-	13 990
C.C.ste de leasing	33	-	-	-	33
Créances rattachées	1 272	-	-	-	1 272
Valeurs non imputées	1 276	-	-	-	1 276
Total	939 883	86 201	-	-	1 026 084

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2009 un solde net de 1 663 367 KDT contre 1 514 041 KDT au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 149 326 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Comptes ordinaires débiteurs	177 245	186 408
Portefeuille Escompte	186 104	178 157
Crédits à la clientèle non échus	1 265 056	1 100 670
Créances douteuses et litigieuses	126 806	132 735
Produits à recevoir	14 687	13 984
Produits perçus d'avance	(2 675)	(2 817)
Créances impayées	16 476	8 048
Impayés monétique	1 747	1 710
Total brut des crédits accordés à la clientèle	1 785 446	1 618 895
Avances sur placements à terme	12 335	18 782
Créances rattachées sur avances placements à terme	2 238	1 980
Autres valeurs à imputer	11 901	22 420
Autres créances	234	292
Total Autres créances	26 708	43 474
Total brut des créances sur la clientèle	1 812 154	1 662 369
A déduire couverture :		
Agios réservés	(24 344)	(24 771)
Provisions	(124 443)	(123 557)
Total Provisions et agios	(148 787)	(148 328)
Total net des créances sur la clientèle	1 663 367	1 514 041

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	157 495	19 750	177 245
Portefeuille Escompte	181 897	4 207	186 104
Créances sur la clientèle non échues	1 223 640	41 416	1 265 056
Créances douteuses et litigieuses	-	126 806	126 806
Produits à recevoir	12 749	1 938	14 687
Produits perçus d'avance	(2 553)	(122)	(2 675)
Créances impayées	2 953	13 523	16 476
Impayés monétiques	-	1 747	1 747
Total engagement bilan	1 576 181	209 265	1 785 446
Engagements hors bilan	700 437	2 700	703 137
Total engagement brut	2 276 618	211 965	2 488 583
Agios réservés	(193)	(24 151)	(24 344)
Provisions	-	(124 443)	(124 443)
Total agios réservés et provisions	(193)	(148 594)	(148 787)
Total engagement net	2 276 425	63 371	2 339 796

Note 4 : Portefeuille-titres commercial.

Le solde net des titres de placements s'élève à fin 2009 à 844 265 KDT contre 475 644 KDT à fin 2008, soit une augmentation de 368 621 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Bons de Trésor	819 166	460 460
Décotes	(7 311)	(3 162)
Primes	548	211
Créances et dettes rattachées	31 862	18 135
Total	844 265	475 644

Note 5 : Portefeuille d'investissement.*5.1 Composition du portefeuille d'investissement*

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2009 à 147 615 KDT contre 134 835 KDT à fin 2008, soit une augmentation nette de 12 780 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Titres d'investissement	35 351	25 694
SICAR Fonds gérés	86 611	79 783
Titres de participations	11 204	9 120
Parts dans les entreprises liées	14 921	14 303
Participation en rétrocession	2 080	5 192
Créances rattachées	5 548	6 973
Total brut du portefeuille d'investissement	155 715	141 065
Provisions	(5 390)	(3 811)
Plus value réservées	(2 710)	(2 419)
Total provisions et plus value réservées	(8 100)	(6 230)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	147 615	134 835

5.2 Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Désignation	Valeur Brute 31.12.08	Acquisitions	Cessions	Variation créances rattachées	Valeur Brute 31.12.09	Provision et Agios 2008	Dotations	Reprise	Provision et Agios 2009	VCN 31.12.2009
Titres d'investissement	25 694	13 500	3 843	-	35 351	-	-	-	-	35 351
SICAR Fonds gérés	79 783	7 000	172	-	86 611	285	1 586	-	1 871	84 740
Titres de participations	9 120	2 560	476	-	11 204	739	229	122	846	10 358
Parts dans les entreprises liées	14 303	618	-	-	14 921	1 293	337	451	1 179	13 742
Participation en rétrocession	5 192	-	3 112	-	2 080	1 494	-	-	1 494	586
créances rattachées	6 973	-	-	1 425	5 548	2 419	291	-	2 710	2 838
Total	141 065	23 678	7 603	1 425	155 715	6 230	2 443	573	8 100	147 615

5.3 Titres d'investissement

Les titres d'investissement ont totalisé un montant brut de 35 351 KDT au 31 décembre 2009, et sont composés comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nombre d'obligations détenues
AMEN BANK 2006	1 600	20 000
ATL 2007/1	750	12 500
ATL 2008/1	4 000	50 000
ATL 2009	3 000	30 000
ATL 2009/2	4 000	40 000
ATL 2009/3	3 000	30 000
BH 2009	3 000	30 000
CIL 2002/3	100	5 000
CIL 2003/1	200	10 000
CIL 2004/1	400	10 000
CIL 2004/2	100	5 000
CIL 2005/1	300	5 000
CIL 2007/1	800	10 000
CIL 2007/2	400	5 000
CIL 2008/1	1 600	20 000
CIL SUB/08	1 000	10 000
CIL 2009/2	500	500
FCC BIAT 1	4 301	5 000
FCC BIAT 2	5 500	5 500
TUNISIE LEASING	800	10 000
Total	35 351	-

5.4 SICAR Fonds gérés

Les fonds placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 86 611 KDT au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Provisions
Fonds ATD SICAR	75 163	1 258
Fonds CHALLENGE SICAR	9 140	557
Fonds STB SICAR	808	-
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	1 000	56
Fonds SENED SICAR	500	-
Total	86 611	1 871

5.5 Titres de participation

Les titres de participation ont totalisé un montant brut de 11 204 KDT au 31 décembre 2009. Les participations de la banque sont effectuées au niveau des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2009
STICODEVAM	14	7 164	3,23%	-	1
SITH	28	28 000	10,00%	28	-
SPPI SICAR	75	25 000	3,29%	-	-
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,25%	-	-
COTUNACE	100	1 500	0,75%	-	5
STE MON TUNISIE	231	2 310	8,56%	-	23
SODINO SICAR	525	70 000	2,92%	32	-
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	-	3
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	8	-
PARC ECO DE BIZERTE	300	30 000	7,86%	-	24
TUNIS-RE	958	86 816	2,48%	-	65
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	36	-
S T G E	84	840	15,00%	84	-
I B S	155	80 000	16,90%	-	-
SEDATS	100	1 000	12,52%	100	-
SIBTEL	208	2 741	5,44%	-	-
CMT	300	30 000	3,00%	300	-
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	-	-
SWIFT	5	9	0,01%	-	-
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40	-
Banque Nationale Agricole	313	61 319	0,19%	1	8
STPI	500	5 000	12,50%	61	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	12,59%	-	-
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 000	100 000	10,00%	-	-
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	27	-
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 000	1 000	19,90%	113	-
FINAOSICAV	250	2 500	5,00%	-	10
FCP "CAPITALISATION ET GARANTIE "	2 000	2 000	5,00%	-	-
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,56%	16	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	10,00%	-	-
FCP FINA 60	10	10	1,28%	-	-
Visa INC	470	9 580	-	-	4
FCPR "ALTER MED"	467	1 500	12,00%	-	-
Total	11 204			846	143

5.6 Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 14 921 KDT au 31 décembre 2009. Les participations de la banque sont effectuées au niveau des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2009
AFC	290	60 000	30,00%	-	45
ARABIA SICAV	2 416	21 940	23,20%	874	24
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	99
ATI	2 314	347 745	30,11%	-	174
ATL	7 213	4 719 121	27,76%	-	407
ATS	9	896	12,80%	9	-
SANADET SICAV	90	900	0,05%	-	4
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,62%	-	8
AXIS CAPITAL PROTEGE	30	30	0,45%	-	-
CODIS	306	3 060	25,5%	85	-
SARI	66	659	2,00%	-	3
UNIFACTOR	667	133 332	6,67%	211	-
IRADET 20	70	7 000	12,40%	-	2
IRADETT 50	70	7 000	11,89%	-	2
IRADETT100	70	7 000	18,16%	-	1
IRADETT CEA	70	7 000	33,60%	-	2
SALAMETT CAP	70	7 000	0,35%	-	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	0,91%	-	3
Total	14 921	5 421 682		1 179	774

5.7 Participations en rétrocession

Les participations en rétrocession ont totalisé un montant brut de 2 080 KDT au 31 décembre 2009. Les participations de la banque sont effectuées au niveau des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Provisions	Plus value réservée
SHTS	662	66 250	662	1 245
SMALT INVESTMENT	100	1 000	100	153
PRIMAVERA	395	3 945	394	835
BIFECTA	250	25 000	250	371
STE EX TOURISTIQUE	88	875	88	106
HAMMAMET MARINE	200	2 000	-	-
FLAMINGO BEACH	135	13 500	-	-
PARC CARTHAGE	250	25 000	-	-
Total	2 080	137 570	1 494	2 710

Note 6 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2009 à 57 844 KDT contre 53 904 KDT au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 3 940 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.08	Acquisition	Cession	VB au 31.12.09	Amortissements cumulés	Reprises	V Nette au 31.12.09
Terrains	3 215	0	0	3 215	0	0	3 215
Immeubles	20 055	2 206	0	22 261	7 181	216	15 296
Matériels et Mobiliers	4 926	479	271	5 134	3 243	242	2 133
Matériels informatiques	19 691	2 026	1 056	20 661	14 410	1 047	7 298
Matériels roulants	4 591	507	274	4 824	2 829	262	2 257
Autres Immobilisations	40 404	8 809	1 479	47 734	20 276	187	27 645
Total	92 882	14 027	3 080	103 829	47 939	1 954	57 844

Note 7 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2009 à 36 250 KDT contre 34 295 KDT à fin 2008, soit une augmentation de 1 955 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Crédits & Avances au Personnel	14 968	14 612
Impôts Actif	4 990	3 860
Stocks Imprimés & Fournitures	693	525
Charges à répartir	1 685	1 817
Comptes d'attente	16 338	15 617
Crédits pris en charge par l'Etat	405	285
Provisions sur autres actifs	(2 829)	(2 421)
Total	36 250	34 295

Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1 685 KDT au 31 décembre 2009 contre un montant de 1 817 KDT à fin 2008 soit une diminution de 132 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2008	Frais engagés en 2009	VB Déc. 2009	Résorptions cumulées Déc-08	Résorption exercice 2009	Résorptions cumulées Déc-09	V.Nette Déc 2009
Frais de publicité	8 082	893	8 975	6 626	1 312	7 938	1 036
Autres charges à répartir	525	370	895	164	82	246	649
Total	8 607	1 263	9 870	6 790	1 394	8 184	1 685

3.2 PASSIF**Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 183 234 KDT au 31 décembre 2008 à 306 372 KDT au 31 décembre 2009.

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Dépôts à vue	11 033	6 044
Emprunts	262 833	82 354
Dettes rattachées	524	500
Autres dépôts à affecter	31 982	94 336
Total	306 372	183 234

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	11 033	-	-	-	11 033
Emprunts	250 343	12 490	-	-	262 833
Dettes rattachées	443	81	-	-	524
Autres dépôts à affecter	31 982	-	-	-	31 982
Total	293 801	12 571	-	-	306 372

Note 9 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 3 033 558 KDT au 31 décembre 2009 contre 2 528 188 KDT au 31 décembre 2008.

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Dépôts à vue	961 865	783 230
Dépôts à Terme	1 558 511	1 329 573
Comptes d'épargne	402 076	323 587
Autres sommes dues à la clientèle	91 358	72 661
Dettes rattachées	19 748	19 137
Total	3 033 558	2 528 188

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	961 865	-	-	-	961 865
Dépôts à Terme	798 946	538 947	220 618	-	1 558 511
Comptes d'épargne	402 076	-	-	-	402 076
Autres sommes dues à la clientèle	91 358	-	-	-	91 358
Dettes rattachées	7 219	8 019	4 510	-	19 748
Total	2 261 464	546 966	225 128	-	3 033 558

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 154 163 KDT au 31 décembre 2009 contre 130 031 KDT au 31 décembre 2008 soit une augmentation de 24 032 KDT.

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Dotation FOPRODI	200	172
Dotation FONAPRA	1 442	1 427
Lignes de crédit extérieures	53 192	77 778
Emprunt obligataire	95 498	47 749
Intérêts courus	3 831	2 905
Total	154 163	130 031

Note 11 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2009 à 21 391 KDT contre 35 236 KDT à fin 2008, soit une diminution de 13 845 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2009	31.12.2008
Frais liés au Personnel	7 313	7 208
Divers frais à payer	5 734	6 708
Impôts Passifs	3 821	8 378
Provisions pour risques et charges	5 285	2 695
Comptes D'attente	(762)	10 247
Total	21 391	35 236

3.3 CAPITAUX PROPRES

Note 12 : Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2009, le capital social s'élève à 80 000 KDT composé de 80 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice 2009 ont atteint 309 386 KDT à fin 2009 contre 273 771 KDT à fin 2008, soit une augmentation de 35 615 KDT ainsi détaillée :

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonorés disponible	Réserve pour Réinvest exonorés indisponible	Réserve à régime spécial	Réserve à régime devenue spécial disponible	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2008 avant affectation	80 000	84 064	6 000	4 219	192	58 143	2 726	905	20	37 502	273 771
Réserves à régime spécial devenues disponibles		(553)			(192)			(905)		1 650	0
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2008											
- Réserve légale			1 958							(1 958)	0
- Réserve pour réinvestissement						27 000				(27 000)	0
- Réserve à régime spécial							3			(3)	0
-Dividendes										(10 200)	(10 200)
-Résultats reportés									(9)	9	0
Résultat net 31.12.2009										45 815	45 815
Solde au 31.12.2009 Avant affectation	80 000	83 511	7 958	4 219	0	85 143	2 729	0	11	45 815	309 386

3.4 ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 119 106 KDT au cours de l'exercice 2009 contre un montant de 132 548 KDT au cours de l'exercice 2008.

Désignation	2 009	2 008
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	14 496	28 962
Intérêts sur crédit CT & MLT	81 443	84 508
Intérêts sur comptes courants débiteurs	17 476	17 470
Autres intérêts et revenus assimilés	1 897	8
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	3 794	1 600
Total	119 106	132 548

Note 16 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 25 669 KDT au cours de l'exercice 2009 contre un montant de 24 563 KDT au cours de l'exercice 2008 soit une augmentation de 1 106 KDT :

Désignation	2009	2008
Commissions sur comptes et moyens de paiement	13 123	12 324
Commissions sur opérations internationales	2 868	2 646
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	5 791	5 815
Récupérations et autres commissions	3 887	3 778
Total	25 669	24 563

Note 17 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 64 469 KDT au cours de l'exercice 2009 contre un montant de 54 177 KDT au cours de 2008.

Désignation	2009	2008
Produits sur Bons de Trésor	58 717	43 388
Décote sur titres de transactions	(4 149)	(1 664)
Prime sur titres de transactions	337	-
Gains sur portefeuille-titres commercial	54 905	41 724
Profit/ Perte sur opérations de change	757	83
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	12 508	14 234
Profit/ Perte sur positions de change à terme	(3 701)	(1 864)
Gains sur opérations financières	9 564	12 453
Total	64 469	54 177

Note 18: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 5 617 KDT au cours de l'exercice 2009 contre un montant de 5 330 KDT au cours de l'exercice 2008 soit une augmentation de 287 KDT :

Désignation	2009	2008
Produits de valeurs mobilières	2 462	2 683
Produits sur participations en portage et fonds gérés	3 155	2 647
Total	5 617	5 330

Note 19 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 84 661 KDT au cours de l'exercice 2009 contre un montant de 95 188 KDT au cours de 2008.

Désignation	2009	2008
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	4 403	4 628
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	6 995	6 534
Intérêts sur dépôts à terme	54 384	62 996
Intérêts sur comptes d'épargne	9 474	10 097
Intérêts sur dépôts à vue	9 405	10 933
Total	84 661	95 188

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 11 113 KDT au cours de 2009 contre un montant de 16 347 KDT au cours de 2008 se détaillant ainsi:

Désignation	2009	2008
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	37 167	16 347
Pertes sur créances	6 427	-
Reprises sur provisions	(32 481)	-
Total	11 113	16 347

Note 21 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 1 656 KDT au cours de 2009 contre un montant de (210) KDT au cours de 2008 se détaillant ainsi:

Désignation	2009	2008
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	2 152	531
Pertes sur titres	139	469
Plus value sur cession titres de participation	(62)	(605)
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(573)	(605)
Total	1 656	(210)

3.5 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2009 un solde de 676 266 KDT contre un solde de 609 374 KDT au 31 décembre 2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	50 637	342 509
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	933 406	453 675
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(307 777)	(186 810)
Total	676 266	609 374

4. Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité.

Au 31 décembre 2009, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- Le profit sur vente et achat à terme devises figurant au 31 décembre 2008 sous la rubrique « Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières » pour 1 600 KDT, ont été reclassés sous la rubrique « Intérêts et revenus assimilés ».
- Des comptes d'attente figurant au 31 décembre 2008 sous la rubrique « Autres actifs » pour 78, ont été reclassés sous la rubrique « Autres passifs ».

Les données comparatives au 31/12/2008 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 31/12/2008	Montant après retraitement 31/12/2008	Variation
Intérêts et revenus assimilés	55 777	54 177	(1 600)
Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières	130 948	132 548	1 600
Autres actifs	34 373	34 295	(78)
Autres passifs	(35 314)	(35 236)	78

AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Note 23 : Réinvestissements exonérés :**

Au 31.12.2009, la banque a procédé à un réinvestissement exonéré dans un fond SICAR pour un montant 27 500 KDT pour être employé sous forme de participation dans des projets ouvrant droit à exonération. Elle a bénéficié, en conséquence, de la déduction de la charge d'impôt sur les sociétés à hauteur de 9 625 KDT conformément aux dispositions de l'article 39 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés. Le dit avantage est, toutefois, subordonné à l'emploi du montant du réinvestissement dans des projets éligibles et ce au plus tard le 31 décembre 2011. A défaut, la banque sera appelée à payer le montant de l'impôt sur les sociétés dû augmenté des pénalités y afférentes.

Note 24 : Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du conseil d'administration et le directeur général. Le tableau suivant illustre la rémunération agrégée des dirigeants (en KDT).

	Exercice 2009	Exercice 2008
Avantages à court terme	1 164	1 098
Avantages de retraite	-	-
Indemnité de cessation de fonction	-	-
Paiement en actions	-	-
Total	1 164	1 098

Note 25: Transactions avec les parties liées

- L'encours total au 31.12.2009 des engagements des groupes d'affaires des administrateurs s'élève à 89 082 KDT et se détaille comme suit:

Groupe d'affaire des administrateurs	Montant
Groupe BAYAH	66 783
Groupe BEN SEDRINE	3 468
Groupe ABBES	14 975
Groupe RIDHA ZERZERI	3 185
Groupe CHEDLY BEN AMMAR	671
Total	89 082

- L'encours total au 31.12.2009 des engagements sur les entreprises liées s'élève à 22 026 KDT et se détaille comme suit:

Entreprises liées	Montant
UNIFACTOR	9 051
CODIS	2 185
Société Arabe de Réalisations Immobilière	699
Arab Tunisian Lease	10 041
Arab Financial Consultant	50
Total	22 026

- L'encours au 31.12.2009 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit:

Groupe Arab Bank	Montant
Prêts	425 578
Emprunts	(240 377)

- L'ATB a conclu en 2009 avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 48% du capital dont 6.85% à travers ATI SICAF, une nouvelle convention de gestion des fonds à capital risque pour porter le montant total des fonds débloqués de 70 663 KDT à 75 163 KDT au 31.12.2009. L'ATD SICAR perçoit au titre de cette nouvelle convention les rémunérations suivantes :
 - Une rémunération annuelle hors taxe de 1% prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction des autres frais et commissions ;
 - Une commission de performance de 10% sur les plus values réalisées ;
 - Une commission de rendement de 10% sur les produits des placements réalisés par le fonds.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 23,2% du capital au 31.12.2009. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 1 180 dinars ainsi qu'une commission de placement sur toutes souscriptions encaissées et stabilisées pendant une période supérieure à trois mois. La valeur de cette commission est de 0,5% de la valeur liquidative de l'action.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de SANADETT SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 9.32% du capital au 31.12.2009, dont 9.26% à travers ATD SICAR. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de SANADETT SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 1 180 dinars.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 20, dans lequel elle détient 12,4% du capital au 31.12.2009. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 20 et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB a assuré les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 50, dans lequel elle détient 11,89% du capital au 31.12.2009. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 50 et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 100, dans lequel elle détient 18,16% du capital au 31.12.2009. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 100 et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT CEA, dans lequel elle détient 33,6% du capital au 31.12.2009. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT CEA et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT CAP, dans lequel elle détient 55.27% du capital au 31.12.2009, dont 54.86% à travers ATD SICAR. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP SALAMETT CAP et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT PLUS, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel elle détient 36.3% du capital au 31/12/2009, dont 35.27% à travers ATD SICAR. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP SALAMETT PLUS et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement Axis Capital Protégé, fonds appartenant et dans laquelle cette dernière détient 0,45% du capital. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds FCP Axis Capital Protégé et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 000 dinars hors taxes.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Axis Trésorerie SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 1.34% du capital au 31/12/2009, dont 0.70% à travers ATD SICAR. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds d'Axis Trésorerie SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 000 dinars hors taxes.

- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV et SANADETT SICAV, gérées par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procédera à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et mettra à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2009, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume net quotidien des transactions.

- L'ATB affecte au profit de l'Arab Tunisian Invest SICAF (ATI SICAF) (détenue à hauteur de 30,11% par l'ATB) un membre de son personnel salarié en qualité de Président Directeur Général. La convention conclue entre la banque et la société ATI SICAF prévoit que l'indemnité allouée au Président Directeur Général de la SICAF soit versée par l'ATB à ce dernier dans le cadre de son salaire. L'ATI SICAF s'engage de son côté à rembourser l'ATB toutes sommes payées par elle au Président Directeur Général de l'ATI.
Le montant des indemnités versées par l'ATB puis facturées à l'ATI SICAF s'élèvent à 14 KDT au cours de 2009.

Rapport Général des commissaires aux comptes Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2009

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 23 mai 2009, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de l'Arab Tunisian Bank arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous

signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen a mis en évidence :

- Que la balance des comptes issue du système d'information comptable ne répond pas aux conditions de fond et de forme prévues par les normes comptables pour permettre une remontée automatique de la piste d'audit ;
- La non application par la banque de certaines règles comptables sans, toutefois, que l'impact soit suffisamment significatif pour être porté au niveau de notre opinion sur les comptes telle que exprimée ci-avant. Il en est ainsi des frais de publicité portés à l'actif du bilan (charges reportées) alors qu'ils ne respectent pas les conditions prévues par la norme comptable 10. Il en est de même pour les revenus des commissions relatives aux clients non performants qui ne font pas l'objet de réservation à l'instar des revenus en intérêts, en l'absence d'information déclinant les commissions par client.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. Par ailleurs, la banque n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 30 Avril 2010

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

G.A.C- CPA International
Chiheb GHANMI

ARAB TUNISIAN BANK
Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2009

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relatives aux établissements de crédit et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2009.

Nous rappelons que notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

L'ATB a souscrit au cours de l'exercice 2009 à hauteur de 10 000 KDT aux emprunts obligataires émis par l'Arab Tunisian Lease (ATL), dans laquelle elle détient 27,81%, du capital. Les intérêts perçus à ce titre par l'ATB en 2009 s'élèvent à 481 KDT.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

• **Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)**

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue avec l'ATD SICAR (dans laquelle l'ATB détient 43,245%) et approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 30.05.2008, les fonds gérés par l'ATD SICAR pour le compte de l'ATB s'élèvent au 31.12.2009 à 75 163 KDT. La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2009 s'élève à 1 139 KDT.

• **Arab Tunisian Lease (ATL)**

Dans le cadre de la convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATL et approuvée par l'assemblée générale ordinaire portant sur la commercialisation de produits leasing, l'ATB perçoit une commission au taux de 0.3% de la base locative par dossier mis en force. Le montant perçu par l'ATB au cours de l'exercice 2009 s'élève à 4,5 KDT.

• **Arab Tunisian Invest (ATI SICAF)**

En vertu de la convention conclue respectivement entre l'ATB et ATI SICAF, la banque affecte son personnel salarié au profit de la dite société. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice correspond aux salaires payés qui s'élèvent à 14 KDT.

- **SICAVs et Fonds communs de placement**

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et Fonds Communs de Placement auxquels elle est liée, l'ATB a perçu les rémunérations déterminées comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Rémunération
FCP IRADETT 20	12%	L'ATB perçoit une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an.
FCP IRADETT 50	12%	
FCP IRADETT 100	19%	
FCP IRADETT CEA	34%	
FCP SALAMETT CAP	0,4%	
FCP SALAMETT PLUS	1%	
ARABIA SICAV	23%	L'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 1 KDT ainsi qu'une commission de placement sur toutes souscriptions encaissées et stabilisées pendant une période supérieure à trois mois. La valeur de cette commission est de 0,5% de la valeur liquidative de l'action.
SANADETT SICAV	0,05%	L'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 1 KDT.
AXIS TRESORERIE SICAV	0,62%	L'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	0,45%	

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du conseil d'administration du 31 Août 2001. Il reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.
- Le Président et membres du conseil d'administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels.

C.2- Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants (montant brut hors charges sociales), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, se présentent comme suit (DT) :

	Direction Générale		Président du Conseil d'Administration		Membres du Conseil d'Administration et Conseillers	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2009	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2009	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2009
Avantages à court terme	667 043	52 426	31 250	31 250	375 000	375 000
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	667 043	52 426	31 250	31 250	375 000	375 000

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit, et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 Avril 2010

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

G.A.C- CPA International
Chiheb GHANMI